

N° 21976-2018/1-ACTS/ DJA

Date du : 10 août 2018

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chef de service et chefs de service adjoints de la province Sud

PJ : Un projet d'arrêté

L'arrêté modifié n°1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, aux chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud est à modifier afin de prendre en compte des ajustements opérationnels intervenus dans les directions de l'économie, de la formation et de l'emploi, de l'éducation, de la jeunesse et des sports et du système d'information.

En ce qui concerne la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi, suite au recrutement de monsieur Henri Shiu à compter du 1^{er} août 2018, en qualité d'adjoint au chef du service du développement économique, il est proposé de lui attribuer une délégation de signature permanente.

Ensuite, pour la direction de la jeunesse et des sports, suite à la nomination de monsieur Karim Derras, à compter du 1^{er} août 2018, en qualité de chef du service des sports et des activités physiques de pleine nature, il est proposé de lui attribuer une délégation de signature permanente.

En ce qui concerne la direction de l'éducation, suite au recrutement de madame Kareen Cornaille, à compter du 1^{er} septembre 2018, en qualité de chef du service administratif et financier et suite au recrutement de monsieur Pierre Germa en qualité de chef de service de l'enseignement et de l'action éducative, il est proposé d'attribuer pour chacun des chefs de service, une délégation de signature permanente.

Enfin, pour la direction du système d'information, suite au recrutement de monsieur Sébastien Guenier à compter du 1^{er} septembre 2018, en qualité de directeur adjoint, il est proposé de lui attribuer une délégation de signature permanente tout en lui maintenant celle de chef du service des applications métiers.

Le fait que trois des quatre agents nommés ont déjà pris leur fonction nécessite dans un premier temps de modifier l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 puis dans un second temps de poursuivre la la réécriture complète de chaque délégation de signature via un arrêté par direction.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.